E

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

18 JUIL. 1995

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref. : LdL / 2003041 / Dossier 571

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Unité de formation : SECOURISME DE PREMIERE INTERVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 823501U34C1

Etablissement : INSTIT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE C.E.R.I.A
AV. EMILE GRYZON,1
1070 ANDERLECHT

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Wilkin (tél:02/238.87.23) ou Mr.Stiennon (tél:02/238.86.43)

571

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau

   PROVINCIAL ET COMMUNAL

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   Dénomination : INSTITUT NORMAL PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
   Adresse : Av. Emile Gryzon 1 à 1070 ANDERLECHT
   n° matricule : 2.003041
   n° de téléphone : 02/526.75.40

2. Intitulé de l'unité de formation :

   Code :

   (S1) SECOURISME DE PREMIERE INTERVENTION

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 page

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation

   Enseignement supérieur de type court :

   catégorie : PARAMEDICAL

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

   Repris en annexe n° 3 de 1 page

7. Programmes de (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 3 pages

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Nombre de périodes (50 min.)
- Secourisme de première intevention	CT	60
2. Part d'autonomie		0
	Total des périodes.....	60

11. Date de la proposition du P.O. : 02. VI. 1993 .....

Signature du :
Représentant du P.O.
subventionné

Au nom de ~~la députation~~ permanente :
Le chef de service,

U. DE STERCKE

Transmis par le réseau

le : 02. VI. 1993

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Avis favorable

Date : 10/06/93... Signature :

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

Motivation de la décision

Date : 05 JUIL. 1993.... Signature :

J. MEUNIER

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

U.F. : SECOURISME DE PREMIERE INTERVENTION — CT 60 périodes

A. Principales finalités :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

B. Finalités spécifiques

1° Dans une situation nécessitant une aide médicale urgente, rendre les étudiants capables de fournir les premiers secours en attendant, soit l'arrivée du médecin, soit d'être dans une institution hospitalière (accompagnement ambulance);

2° Dans une situation nécessitant une aide médicale urgente, amener les étudiants à être capables d'organiser les premiers secours et de coordonner l'activité des personnes désirant apporter leur aide, ceci avant l'arrivée du médecin ou d'être dans une institution hospitalière (accompagnement ambulance).

ANNEXE 2

CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

U.F. : SECOURISME DE PREMIERE INTERVENTION — CT — 60 périodes

Pour être admis en tant qu'étudiant régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit être :

- soit porteur d'un :

  * certificat homologué de l'enseignement secondaire supérieur;

  ou

  * diplôme de l'enseignement supérieur de type court de plein exercice ou de promotion sociale;

  ou

  * diplôme de candidat ou de licencié de l'enseignement supérieur de type long ou de l'enseignement universitaire.

- soit, âgé de 18 ans au moins et satisfaire à une épreuve d'admission portant sur les cours de :

  * Langue maternelle - Expression orale ou écrite - 3ème degré 315/94 (Organisation des Etudes, Service structures-programmes);

  * Sciences (biologie, physique, chimie) du 3ème degré de l'enseignement secondaire général (cours à 1heure/semaine dans chacune des trois disciplines) - références : 7/5006 et 7/5006 bis y compris les modifications (Ex. 6ème chimie III/FB/RF/83/7/5151).

  Rem. : Trois mois avant chacune des sessions, les candidats pourront recevoir à l'institution organisatrice des épreuves : - copie des programmes actualisés;
  - une bibliographie des ouvrages de référence.

- soit, avoir une expérience de trois ans au moins dans le domaine de la sécurité au travail d'une entreprise ou d'un service public (une attestation de la Direction de l'entreprise ou du Chef de service est requise).

  Rem. : Les étudiants admis à cette unité de formation, sous cette seule condition (expérience professionnelle) sont avertis qu'ils ne pourront prétendre au diplôme délivré à l'issue de la section.

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

U.F. : SECOURISME DE PREMIERE INTERVENTION

CT
60 périodes

Il n'y a pas de recommandation particulière pour la constitution des groupes. Toutefois, il faut éviter de dépasser 30 étudiants par groupe.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE COURS

U.F. : SECOURISME DE PREMIERE INTERVENTION — CT 60 périodes

Ce pogramme envisage les principales situations pouvant se présenter et nécessitant un secours de première intervention.

Chacun des savoir-faire décrit dans le programme nécessite l'acquisition des savoirs en rapport avec les situations proposées.

1. *INTRODUCTION*

A partir de l'analyse de cas concrets, amener les étudiants à adopter un processus d'intervention bien structuré, ne laissant rien au hasard.

- OBSERVER : * Qu'observer lors de l'arrivée sur les lieux?
  * Quelles sont les première hypothèses à émettre?
  * Quels sont les principaux risques à évaluer?
- ALERTER : * Qui faut-il alerter?
  * Quelles procédures faut-il appliquer?
- PROTEGER : * L'importance de se protéger soi-même.
  * Comment protéger la ou les personnes nécessitant les premiers secours?
  * Penser à protéger l'environnement.
- SECOURIR : * Fournir l'aide médicale urgente sur le terrain.

Cette structure de base servira de référence lors de l'analyse des principales situations pouvant se présenter. Peu à peu, cette manière de réagir s'étoffera, se précisera et sera d'une aide précieuse dans les situations difficiles qui pourront se présenter.

2. *PRISE EN CHARGE*

Il s'agit de développer chez les étudiants les compétences devant leur permettre d'effectuer un bilan lors de la prise en charge d'un malade ou d'un blessé.

a. Examen primaire

Comment effectuer le bilan des fonctions vitales?

b. Examen secondaire

Développement de la capacité d'effectuer le bilan de lésions diverses ou d'autres symptômes.

c. Situation de grande ampleur

Que faire devant ce type de situation?

3. *REANIMATION*

A partir d'une situation concrète donnée, rendre les étudiants capables de pratiquer les réanimations adéquates.

Situations envisagées

Quelles sont les conduites à tenir devant les personnes en état de mort apparente ?

- Pratique de la réanimation respiratoire
- Pratique de la réanimation cardio-respiratoire

Les exercices pratiques de réanimation seront assurés à l'aide de mannequins appropriés.

4. *TRAUMATISMES GENERAUX ET HEMORRAGIES*

Dans chacune des situations proposées, les étudiants seront amenés à : - décrire les fondements physiologiques;
- adopter les attitudes adéquates.

Principales situations envisagées

- Hémorragies : - externes
  - internes
- Appareil locomoteur : - fracture
  - entorse
  - luxation
- Plaies
- Patient choqué

5. *ENVIRONNEMENT TOXIQUE OU NEFASTE A L'INDIVIDU*

Dans chacune des situations proposées, les étudiants seront amenés à : - décrire les fondements physiologiques;
- adopter les attitudes adéquates.

Principales situations envisagées

- Chaleur / Froid (brûlure, hypothermie)
- Cas d'électrocution

- Problèmes de pression

- Problèmes de radiation

- Cas d'intoxication

- Problèmes dus à l'eau (noyade)

6. *PERTE DE CONNAISSANCE - AGITES*

Dans chacune des situations proposées, les étudiants seront amenés à : - décrire les fondements physiologiques;
- adopter les attitudes adéquates.

Principales situations envisagées

- Syncope vagale

- Epilepsie

- Coma diabétique

- Hystérie / Etat d'agitation

Des exercices pratiques seront organisés afin de fixer la matière et entraîner les étudiants.

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

U.F. : SECOURISME DE PREMIERE INTERVENTION — CT — 60 périodes

a. Suite à l'analyse d'une situation nécessitant une aide médicale urgente, l'étudiant devra être capable de proposer un processus d'intervention en justifiant chacune des étapes.

   Deux situations reprises dans le programme du cours seront proposées.

b. L'étudiant devra être capable d'effectuer sur manequin, avec efficacité, une réanimation :

   1° respiratoire

   2° cardio-respiratoire

   L'observation des attitudes de l'étudiant et l'utilisation des appareillages de contrôle permettront de contrôler le niveau d'efficacité des gestes posés.
   Les niveaux de capacité à atteindre auront été déterminés pendant le cours, avec les étudiants. De plus, ces derniers auront eu l'occasion de s'entraîner, en dehors des cours, sur le matériel adéquat.

ANNEXE 6

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS

U.F. : SECOURISME DE PREMIERE INTERVENTION — CT 60 périodes

Il sera fait appel à un expert.

L'expert sera :

- soit un médecin;
- soit un diplômé de l'enseignement supérieur de type court, universitaire ou de niveau universitaire, dans le domaine paramédical, ayant au moins trois ans d'expérience en matière de secourisme de première intervention.